

Contribution de l'ADTC à la concertation ouverte sur la requalification des espaces publics du quartier des Granges sud à Echirolles

Objectifs

Il manque :

- Mise en conformité des itinéraires cyclables existants, et mise en œuvre des dispositions réglementaires sur l'accessibilité PMR pour les trottoirs.
- Mise en œuvre des recommandations du PDU.

Intentions d'aménagement

1 – place du Chêne

La circulation des cycles doit être ramenée sur un site propre dans la continuité des pistes cyclables bilatérales demandées sur les rues de Lorraine et Provence et des bidirectionnelles avenue des FTPF et avenue Salvador Allende.

La place envisagée doit être réservée aux piétons.

La voirie pour les motorisés n'a pas besoin de comporter 3 voies de circulation sur FTPF. La géométrie du carrefour doit être réduite par réduction du nombre et de la largeur des voies.

2 – Rues de Lorraine et de Provence

Une piste bidirectionnelle est envisagée sur trottoir derrière l'alignement d'arbres : avec quels tenants et quels aboutissants ? Pourquoi une piste bidirectionnelle sur trottoir d'un côté plutôt que 2 pistes bilatérales pour desservir les 2 côtés de ces artères et leurs voies adjacentes ?

Les trottoirs doivent être réservés aux piétons comme prescrit dans le PDU « Eviter l'aménagement de pistes cyclables sur trottoirs qui génèrent de nombreux conflits piétons-cyclistes »

Cet itinéraire cyclable pourrait avoir comme origine / destination la gare d'Echirolles d'un côté, et Alpexpo, HP, et la passerelle des Ruires à Eybens de l'autre. Il pourrait aussi se diriger vers Grand-Place par la rue d'Aquitaine, si la rue J. Vilar était ouverte pour les modes actifs.

L'ADTC demande que des pistes bilatérales de 2,20 m permettant à un cycliste d'être doublé par un autre soient prévues dans ce projet, séparées du trottoir par les alignements d'arbres, et des véhicules stationnés par des bordures. Pour assurer une bonne visibilité aux différentes intersections, le stationnement devra être interrompu à 10 m avant pour que les cyclistes soient visibles. Des traversées cyclistes distinctes des passages piétons doivent être créées aux intersections.

3 – Requalification de l'avenue des FTPF

L'itinéraire cyclable actuel est sur le mail partagé avec les piétons. Il doit être recréé par une piste séparée sur la chaussée à la place d'une voie de circulation pour motorisés, pour créer un vrai trottoir pour les seuls piétons et un site propre bidirectionnel pour les cyclistes.

La chaussée pour les motorisés n'a pas besoin d'être à 3 voies depuis le pont sur la RS.



4 – Abords de la gare

Le quai Sud de la gare (direction Grenoble) est accessible aux piétons et aux cyclistes depuis la passerelle du Jura. Un cheminement devra être créé pour qu'il en soit de même pour le quai Nord (direction Chambéry) depuis cette passerelle.

5 – stationnement automobile

Dans le projet soumis à consultation, des stationnements latéraux automobiles sont prévus sur les rues de Lorraine et de Provence ainsi que sur l'avenue des FTPF.

Ces créations ne sont pas justifiées dans le dossier et sont favorables au développement des déplacements motorisés contraire à l'objectif réglementaire du PDU de diminution du trafic automobile. L'ADTC demande que l'augmentation de stationnement automobile prévue dans le projet soit revue.